

# Règlement des Foulées du Populaire du Centre 2018

## 1. Généralités

La 4<sup>ème</sup> édition des Foulées du Populaire (manifestation labellisée) se tiendra le **dimanche 8 avril 2018**.

## 2. Organisation et Programme

Les « **Foulées du Populaire du Centre** » sont organisées conjointement par Le Populaire du Centre et le Club de Limoges Athlé. Les parcours sont tracés à travers les rues de Limoges.

### Débuts des épreuves :

- 9h00 : Course Populaire de 5 kms à partir de la catégorie cadets (1 boucle)
- 10h00 : Course des 10 kms (2 boucles)
- 11h00 : Course Benjamins (2005-2006) G & F de 1.7 kms / Minimes (2003-2004) Garçons & Filles de 2.6 kms
- 11h10 : Course poussins (2007-2008) & moins de 10 ans (2009-2012) Garçons de 0.9 kms
- 11h20 : Course poussines (2007-2008) & moins de 10 ans (2009-2012) Filles de 0.9 kms
- 11h45 : Course Féminine caritative « **Les Foulées Roses** » sur 5 kms (1 boucle)

## 3. Parcours

- Le départ de la course principale de 10 kms se fera dans l'Avenue de la Libération.
- Le départ des « Foulées Roses » se fera Cours Vergnaud.
- Les arrivées des courses adultes se feront sous l'Arche d'arrivée dans le village d'animations situé au Champ de Juillet à Limoges.
- Le départ et l'arrivée des courses enfants se feront sur le Champ de Juillet.
- Le parcours de 10 kms, mesuré par des officiels mesureurs FFA, est conforme au règlement national des courses hors stade. La course de 10 kms se compose d'un départ de 260 m et de 2 boucles de 4.870 m.
- Tous les kms sur la course principale sont indiqués au sol.
- Les courses de 5 kms se feront uniquement sur la boucle principale de 4.870m plus les 260 m Départ / Arrivée Champ de Juillet

## 4. Conditions générales

Tout participant s'engage à :

- **remplir les formalités d'engagement et respecter strictement les clauses du présent règlement** et les indications des services de police et des commissaires de courses.
- **Se munir de quatre épingles** pour fixer sur sa poitrine le dossard muni d'une puce électronique fourni par l'organisation sans le plier, le couper et le détériorer ou d'une puce accrochée à la chaussure. L'un ou l'autre de ces systèmes sera déposé à l'arrivée.
- L'accompagnement cycliste est interdit sur les courses.
- Ne pas courir accompagné d'un animal
- Se soumettre à un éventuel contrôle anti-dopage.

- **Droit à l'image** : Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées du Populaire à Limoges ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces foulées, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- **Aucune personne sans dossard ne sera autorisée** sur la course

## 5. Inscriptions

Renseignements : Limoges Athlé : tél. **06.62.38.23.15** ou **05.55.36.79.97**

Site Internet : **[www.fouleesdupopu.fr](http://www.fouleesdupopu.fr)**

### 5.1 : Inscriptions des Jeunes

- **Gratuites – Certificat médical non obligatoire**

### 5.2 : Inscriptions individuelles.

- Par Internet via le site **[www.fouleesdupopu.fr](http://www.fouleesdupopu.fr)** entre le **1<sup>er</sup> février et le mercredi 4 avril 2018 minuit.**
- Au siège du Limoges Athlé, à Beaublanc rue de St Gence, inscriptions le vendredi 6 avril de 14h à 19h (+5 € sur le tarif de l'inscription)
- Sur la place du Champ de Juillet, le samedi 8 avril de 12h00 à 19h00 et le dimanche 8 avril de 7h30 jusqu'à 30 minutes avant la course (+5 € sur le tarif de l'inscription)

- **TARIFS :**

- par internet du 1<sup>er</sup> février au 5 avril minuit
  - 5 kms : 8 € (dont 1€ de frais bancaire)
  - 10 kms : 12 € (dont 1€ de frais bancaire)
  - Foulées Roses : 8 €

- Siège Limoges Athlé le vendredi 6 avril 2018
  - 5 kms : 13 €
  - 10 kms : 17 €
  - Foulées Roses : 8 €

- 14h -19h au Champ de Juillet le samedi 7 et dimanche 8 avril 2018
  - 5 kms : 13 €
  - 10 kms : 17 €
  - Foulées Roses : 8 €

- clôture des inscriptions le dimanche 8 avril 2018, 30 minutes avant chaque course

### 5.3 : Inscriptions Entreprises

- Uniquement sur internet du **1er février au 30 Mars 2018 à minuit**. Chaque entreprise doit nommer un responsable d'inscriptions qui sera le référent en charge de centraliser les informations nécessaires. (voir note explicative sur le site [www.fouleesdupopu.fr](http://www.fouleesdupopu.fr))

### 6. Conditions de participation

#### Pour les 5kms et 10 kms :

#### **Avant le départ de la compétition, l'organisateur doit être en possession de certaines licences fédérales ou d'un certificat médical réglementation 2018.**

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé Entreprise, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme : n° de licence obligatoire.
- Ou titulaires d'une licence délivrée par les Fédérations multisports agréées pour la saison en cours (ex : FSCF, FSGT, UFOLEP, FSPN etc...) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition : *photocopie de la licence*.
- Ou titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne pour la saison en cours : *photocopie de la licence*
- Ou titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL pour la saison en cours dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive : *photocopie de la licence*
- Ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

#### Pour les Foulées Roses et les courses enfants :

Certificat médical non obligatoire (obligation d'une attestation parentale pour les enfants mineurs)

## 7. Dossards

- **Les dossards** correspondants aux *engagements effectués par internet jusqu'au jeudi 5 avril*, seront remis dans le village animation situé au Champ de Juillet **à partir du samedi 7 avril de 12h00 à 19h00 et le dimanche 8 avril de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course** au stand des dossards.
- **Les dossards** correspondants aux *engagements pris en direct le vendredi 7, samedi 7 et dimanche 8 avril*, seront remis au Champ de Juillet.
- **Dossards spécifiques** pour les courses enfants et 5 km des Foulées Roses
- Les courses de 5 km Populaire et celle de 10 km sont gérées à l'aide de puces électroniques.
- **Dossards spécifiques** pour les courses enfants et 5 km des Foulées Roses
- **Les courses de 5 km Populaire et celle de 10 km sont gérées à l'aide de puces électroniques.**
- **Les dossards** correspondants au challenge entreprises seront remis uniquement au référent de chaque entreprise au siège du Limoges Athlé au stade de Beaublanc **du mercredi 4 et jeudi 5 avril de 17h00 à 19h00 et le vendredi 6 avril de 14h à 19h.**
- **Clôture des inscriptions 30 minutes avant chaque course**

## 8. Dotations - Récompenses

- 2200 tee-shirts techniques de différentes tailles pour les engagés du 5 et 10 km.
- 2500 tee-shirts techniques de différentes tailles pour les participantes des **Foulées Roses**.
- 500 tee-shirts coton de différentes tailles pour les participants des Foulées des P'tits Loups.

**Une médaille commémorative** ainsi que des chèques cadeaux récompenseront :

1. **Les trois premiers Hommes, Femmes et Jeunes** au classement **scratch**

## 9. Podiums

La remise des récompenses sera subordonnée à la présence effective des lauréats à la cérémonie protocolaire. Les **athlètes** des deux sexes **récompensés à titre individuel** pour chaque course **devront se présenter sur le podium animation.**

## 10. Le Jury

- Les juges-arbitres désignés par la Ligue d'Athlétisme seront seuls habilités à décider en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation du règlement de l'épreuve.
- Ils pourront prononcer des disqualifications en cas de non-respect du règlement. Ils seront aidés dans leur tâche par un directeur de course et des commissaires de parcours.

## 11. Ravitaillements

- Un poste de ravitaillement sera aménagé sur le parcours du 10 kms et après la ligne d'arrivée.

## **12. Secours**

- Un poste fixe de secours sera installé à l'arrivée (Champ de Juillet à Limoges).
- Un poste mobile de secours sera prévu sur la ligne de départ.

## **13. Assurance**

1. Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du Crédit Mutuel et Generali.
2. Responsabilité accident :
  - Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
  - Pour les non-licenciés, une assurance est prise par l'organisateur auprès du Crédit Mutuel.